

Modifications

Les modifications apportées au rôle et aux fonctions du Comité de vérification et d'évaluation doivent être approuvées par le Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Membres

Le Comité de vérification et d'évaluation se compose des personnes suivantes:

- . Président - Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
- . Président suppléant - Sous-secrétaire d'État suppléant (Administration)
- . Membres permanents - Deux sous-secrétaires d'État adjoints
 - Directeur général - Finances et Services de gestion
 - Directeur général - Personnel
 - Directeur du Secrétariat de la planification des politiques
 - Chef de la vérification et de l'évaluation (d'office)
 - Secrétaire

Le Président peut nommer de nouveaux membres s'il le juge approprié.